

Qu'est-ce qu'une MNBC?

Définition: "un actif numérique émis et détruit par la seule banque centrale, s'échangeant au pair avec les billets et les réserves, disponible en permanence et dans des transactions de pair-à-pair et circulant sur des supports numériques au moins en partie différents de ceux utilisés de nos jours » (C. Pfister, « La monnaie digitale de banque centrale », Banque de France, 8 janvier 2020, p. 2)

Qu'est-ce qu'une MNBC? Banques commerciales Banque centrale Support immatériel Monnaie scripturale Une nouvelle forme de monnaie

Support matériel

Ce que n'est pas une MNBC

N'est pas une nouvelle "monnaie".

Les projets de développement reposent sur les devises nationales.

Les possibles caractéristiques des MNBC

"de gros" ou "de détail"

Rémunérés par un taux d'intérêt

Date d'expiration, quantité limitée, utilisation limitée

Utilisation nationale uniquement ou transfrontière

Détenue directement ou indirectement auprès de la BC

"account based" ou "token based"



Un intérêt décuplé des institutions financières et monétaires internationales





Committee on Payments and Market Infrastructures

Innovation Hub



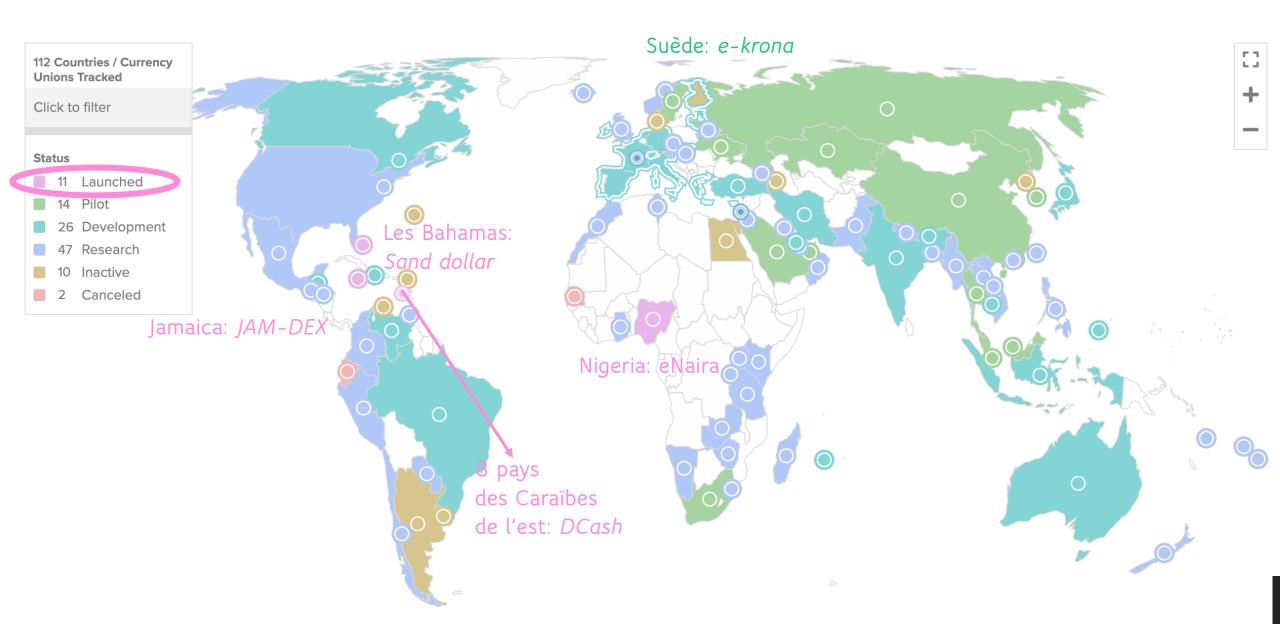




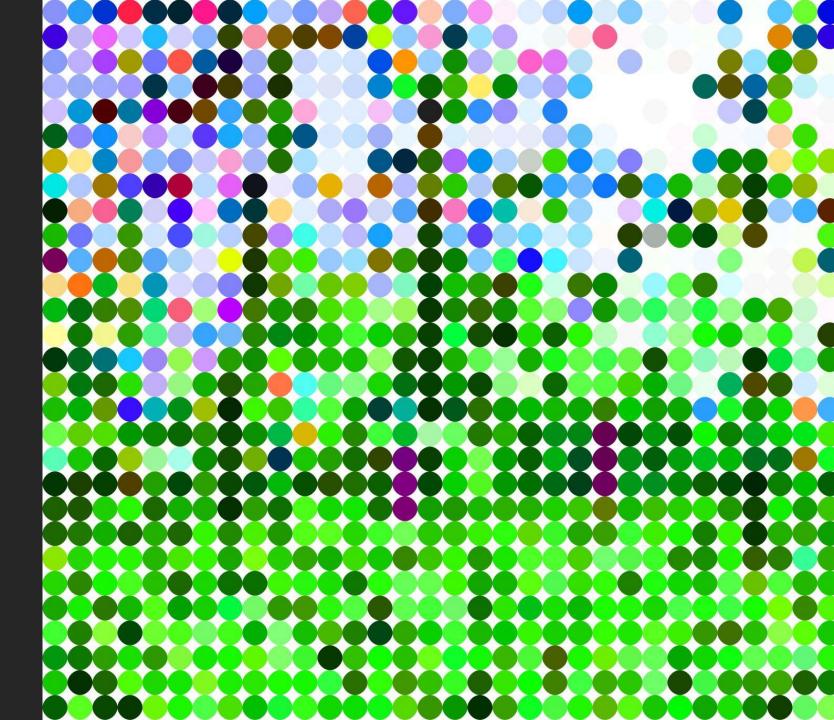




Une réflexion au niveau "global"



Les objectifs



Les objectifs

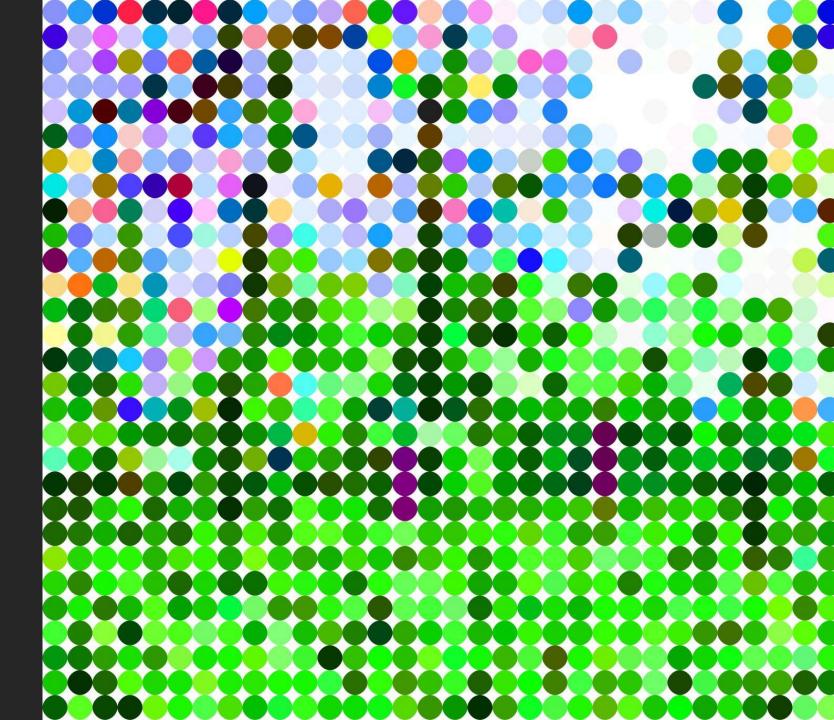
concurrencer les 'cryptomonnaies' et stablecoins contre la diminution de l'utilisation du cash

Développer un nouvel outil de politique monétaire Favoriser l'inclusion financière

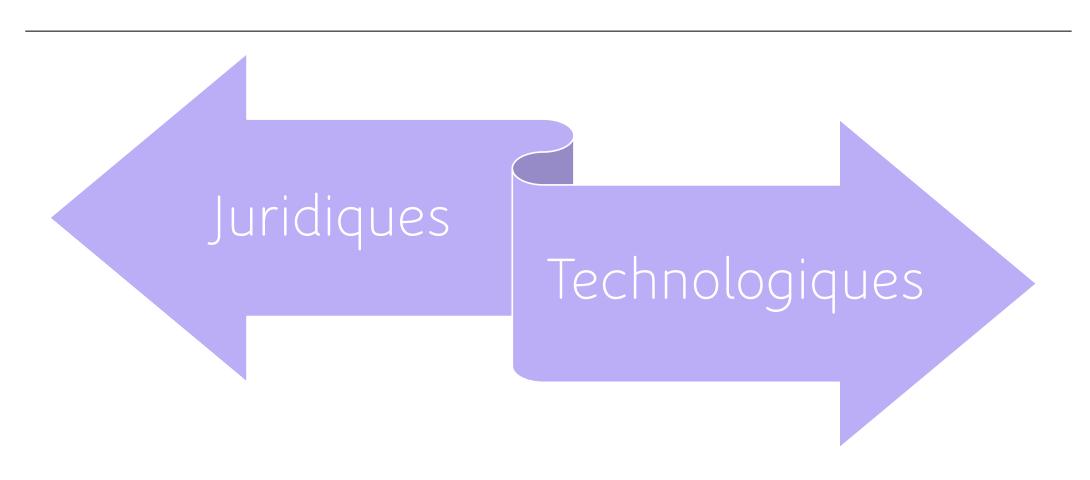
Renforcer

l'efficacité des paiments, surtout transfrontières Dédollariser les paiements internationaux (sanctions)

Les défis



Les défis



Les défis juridiques

Ex ante : quid compétence pour émettre MNBC ?

- Ex.: dans l'UE: Art. 128 TFUE
- Ex. : au Royaume Uni: Parliament scrutiny and vote on final decision



HOUSE OF LORDS

Economic Affairs Committee

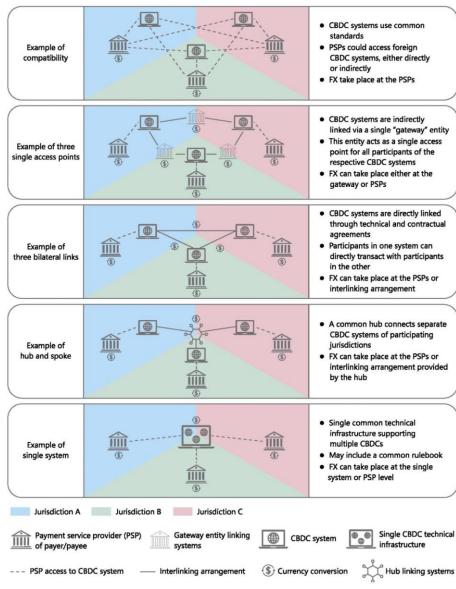
3rd Report of Session 2021–22

Central bank digital currencies: a solution in search of a problem?

Les défis juridiques

Ex post, notamment :

- Quelle autorité régulatrice ? (ex. aux Etats-Unis: conflits de compétence entre SEC-CFTC)
- Quel régime juridique ? (de la monnaie fiduciaire? scripturale?)
- Quel mode de détention? (créance, propriété?)
- Quelle protection des données personnelles ? (à mettre en balance avec LBC/FT et KYC)
- Quelle loi applicable à un paiement transfrontière ? (quel rôle pour la *lex monetae*? pour la *lex loci solutionis* ?



The PSP access to the CBDC system could be based on any of the models discussed in Section 3.1.1. Source: Authors' elaboration leveraging CPMI et al (2021) and CPMI (2022c).

Les défis technologiques

- Quelle technologie utiliser ?
- Interopérabilité :
 - Entre systèmes de MNBC
 - Entre systèmes de MNBC et systèmes de paiement

